

Cahier des résolutions

Assemblée générale annuelle du 8 mars 2017

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence

Résolution AGA-170308-01

Que l'assemblée soit ouverte à ___h___ et que le quorum soit constaté.

1.1 Constatation de la régularité de la convocation

Résolution AGA170308-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

1.3 Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA-170308-03

Que Stéphane Pageau agisse à titre de présidence d'assemblée et que Patricia Julien agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA-170308-04

Que l'ordre du jour soit adopté.

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Résolution AGA-170308-05

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 janvier 2016 soit adopté.

Résolution AGA-170308-06

Que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016 soit adopté.

6.0 Nomination de la firme pour la mission d'audit des états financiers 2016-2017

Résolution AGA-170308-07

Que le groupe Roland Naccache et associés soit mandaté afin d'effectuer une mission de vérification des finances de l'AÉTÉLUQ 2016-2017.

7.0 Ratification des actes posés par les administrateurs

Résolution AGA-170308-08

Que les actes posés par les administrateurs entre le 20 janvier 2016 et le 8 mars 2017 soient ratifiés.

8.0 et 9.0 Présentation et adoption du plan d'action 2016-2017

Résolution AGA-170308-09

Que l'assemblée générale adopte le plan d'action de l'AÉTÉLUQ 2016-2017 en fonction des prévisions budgétaires et des affaires récurrentes.

9.1 Ratification du montant de la cotisation étudiante pour 2016-2017

Résolution AGA-170308-10

Que l'assemblée générale ratifie le montant de huit (8) dollars de la cotisation étudiante pour la période du 30 septembre 2016 au 9 avril 2017.

Résolution AGA-170308-11

Que l'assemblée générale ratifie le montant de douze (12) dollars de la cotisation étudiante pour la période du 10 avril 2017 (début de la session d'été) au 30 septembre 2017.

Résolution AGA-170308-12

Que la cotisation étudiante soit indexée annuellement selon l'IPC, sans arrondissement, à partir du 1^{er} janvier 2017.

10.3 Nomination de scrutateurs

Résolution AGA-170308-13

Que _____ et _____ agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.

10.5 Vote par scrutin secret

Résolution AGA-170308-14

Que _____ soient déclarés élus comme membres du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

12.0 Levée de l'assemblée

Résolution AGA-170308-15

Que l'assemblée soit levée à __h__.